WSCC Workers' Safety & Compensation Commission | Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs

Guide pour remplir le rapport sur les entrepreneurs

Le présent guide vise à aider les employeurs à remplir en ligne leur rapport sur les entrepreneurs à partir de *WSCC Connect* (https://connect.wscc.nt.ca/fr/). Veuillez soumettre ce rapport avant le 15 mars.

Les employeurs doivent s'assurer que tous leurs entrepreneurs et sous-traitants respectent la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*. L'article 80 de cette loi tient les maîtres de l'ouvrage responsables des cotisations impayées de leurs sous-traitants.

Pour vous protéger contre le risque lié à cette responsabilité, demandez à partir de *WSCC Connect* une lettre de conformité avant de commencer un contrat et une lettre de décharge finale avant d'émettre le dernier paiement à vos sous-traitants. Vous devez déclarer chaque entrepreneur embauché par votre entreprise dans les Territoires du Nord-Ouest et/ou au Nunavut durant l'année civile précédente.

Il vous faudra une dizaine de minutes pour soumettre les renseignements sur vos entrepreneurs. Avant de commencer, assurez-vous de disposer des renseignements suivants pour chacun des entrepreneurs embauchés par votre entreprise dans les Territoires du Nord-Ouest et/ou au Nunavut durant l'année civile précédente :

- La dénomination sociale ou le nom commercial;
- Le numéro de l'employeur à la CSTIT (s'il est connu);
- La part de main-d'œuvre dans le contrat conclu avec l'entrepreneur;
- Une indication quant à l'entrée ou non de la part ci-dessus à la ligne 6 du rapport annuel sur la masse salariale (RAMS) déjà soumis.

Deux options sont offertes aux employeurs déclarant en ligne leurs entrepreneurs à partir de *WSCC Connect* :

***Fichier rapide* :** Fichier rapide est l'option la plus simple offerte aux employeurs pour déclarer leurs entrepreneurs sans avoir à s'inscrire pour créer un compte d'utilisateur en ligne.

***Déclaration avancée des entrepreneurs* :** Grâce à l'option Déclaration avancée des entrepreneurs, les employeurs peuvent déclarer leurs entrepreneurs en ligne et bénéficier de bon nombre d'autres fonctions et services en ligne.

Il y a deux façons de déclarer vos entrepreneurs dans *WSCC Connect* :

- Ajouter un entrepreneur à la fois
- Ajouter plusieurs entrepreneurs à la fois en utilisant un gabarit : Télécharger le gabarit

Remarque : Vous devez remplir et soumettre votre rapport sur les entrepreneurs en une seule session. *WSCC Connect* ne vous permet pas de commencer, de sauvegarder et de terminer à une date ultérieure. Si vous avez entré un montant à la ligne 6 du rapport annuel sur la masse salariale ou que vous avez répondu « oui » à la question « Votre entreprise a-t-elle embauché des entrepreneurs pour faire du travail dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut au cours de l'année précédente? », vous devez remplir le rapport sur les entrepreneurs.

La CSTIT peut utiliser ces renseignements pour appliquer la législation en vertu des pouvoirs dont elle dispose, notamment les *Lois sur l'indemnisation des travailleurs*, les *Lois sur la sécurité* ou les *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et leurs règlements connexes, ainsi que pour communiquer avec vous relativement aux exigences prévues par la législation correspondante. Il vous incombe, lorsque vous communiquez une adresse électronique, de veiller à ce que des mesures de protection raisonnables soient mises en place pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels dans votre compte de messagerie.

RS019 1712

This form is available in English
ᑖᒃᓇ ᑕᑕᑎᓇᐊᓕᒃ ᐊᑐᐃᓐᓇᖅ ᐃᓄᒃᑎᑦ
Una titiraq piinnarialik pilugu Inuinnaqtun